L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 22 MAI 1873.

46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. JEUDI MATIN, 22 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. de Férlet & Co., à la Bourse d'Encan St Louis, rue St-Louis—maison et lot rue Dumaine entre Prieur et Roman. Grande résidence pour famille à la Baie St Louis, et terrains de prix dans le Troisième District.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan aux Nos 45 et 47 de la rue Decatur (anciennement Vieille-Levée)— Bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres,—linge, lingerie, chapeaux, casquettes et sacs.

Par Vincent & Co. à leur salle d'encan, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—marchandises sèches, articles de fantaisie, "notions," etc.

Par D. E. Morphy, aux magasins 108 et 110, rue des Magasins—jambons, épaules et plats côtés.

Jambons, Epaules et Plats-Côtés. — Voir l'annonce de D. E. Morphy, encanteur.

Le Discours de M. Carpenter.

Si quelque chose peut démontrer combien sont enracinés, dans l'esprit des gens du Nord, les préjugés et les idées erronées dont ils ont été imbus par les mensonges et les calomnies systématiques d'une presse de parti, qui semble n'avoir eu d'autre objet que de représenter le Sud sous les plus odieuses couleurs, c'est, assurément, le discours prononcé, mardi soir, dans la salle de l'Exposition, par l'honorable Matt Carpenter, sénateur des Etats-Unis.

Voilà un homme d'une grande valeur intellectuelle, ayant une longue expérience politique, appelé, par sa position dans la haute Chambre, à discuter les affaires du pays, qu'on doit conséquemment croire bien informé. Eh bien! cet homme remercie naïvement ses auditeurs de l'avoir écouté et d'avoir détruit l'impression sous laquelle il a été, *depuis vingt ans*, qu'un homme du Nord ne pouvait venir au Sud et être écouté. Il promet de rapporter le fait à ses amis, dans son Etat et au Congrès. Mais Horace Greeley avait déjà fait la même épreuve, avec un peu plus de confiance. A-t-il été cru? Fort peu, puisque M. Carpenter n'a pu être convaincu que par le succès de sa propre tentative.

M. Carpenter a été détrompé de son impression erronée sur ce point, mais hélas! son discours nous a prouvé qu'il lui restait encore à se débarrasser d'un terrible bagage d'erreurs à l'égard des gens du Sud! L'honorable sénateur, dans la question louisianaise à Washington, a su s'élever au-dessus des considérations exclusives de parti qui ont dirigé M. Morton; il a condamné l'intervention du juge Durell, l'usurpation de Kellogg, mais il a manqué de logique en ne concluant pas en faveur de McEnery. Nous ne devons pas trop lui en vouloir de s'être arrêté à moitié chemin, dans la voie de l'impartialité et de la justice. C'est déjà beaucoup qu'un républicain comme lui, ait rompu avec les liens de parti. S'il n'a pu arriver jusqu'à la conclusion qui semblait indiquée par ses premières admissions, c'est que son esprit était tellement obscurci par ses préjugés contre les hommes du Sud, qu'il n'a pu s'affranchir de ses entraves et arriver à la vérité absolue, quelqu'évidente qu'elle fût.

Les notions étranges à l'égard des hommes et des choses du Sud, sous l'empire desquelles se trouve encore M. Carpenter, comme cela ressort de son discours, expliquent l'hésitation et la contradiction qui ont signalé sa conduite au Sénat. Ne soyons donc pas trop sévères envers lui, et, au lieu de nous irriter des opinions qu'il a exprimées, mettons à profit l'enseignement qu'elles nous apportent. Disons-nous que, si un homme éminent, instruit et à même d'être renseigné comme l'est M. Carpenter, en est encore à croire que nos jeunes gens des campagnes tirent, sans motifs, sur des nègres comme sur des lapins, par passe-temps, et avec "la conviction que ce n'est pas un crime de tuer un homme de couleur", il est évident que les masses, au Nord, doivent considérer tous les hommes du Sud comme des ogres, des antropophages, des Modocs à peau blanche, nous ne savons quoi encore. Et alors qu'y a-t-il à faire? Il faut combattre, par tous les moyens possibles, cette ignorance de nos concitoyens du Nord, réfuter les calomnies intéressées, mises en circulation par des politiciens sans scrupules et dont il est resté plus que le "quelque chose" de Basile. Il faut éclairer le peuple du Nord et commencer par M. Carpenter lui-même, qui se trouve au milieu de nous.

Gardons-nous donc de la colère et du dépit à l'égard de l'honorable sénateur: il sait déjà qu'un homme du Nord peut être écouté *parce qu'on l'a écouté*; comme Saint-Thomas il croit quand il a touché, faisons-lui toucher du doigt la vérité. Pour commencer, instruisons pour lui cette affaire de Colfax qui lui paraît si monstrueuse et prouvons-lui que les blancs de Colfax n'ont fait qu'user de ce droit de légitime défense, dont il sait si bien prêcher l'exercice aux gens de couleur. Tous les documents, tous les témoignages établiront ce point; et, comme l'honorable sénateur avance "qu'aucun homme ne pourra lui dire que ce massacre eût eu lieu si les victimes eussent été blanches," il est bon qu'il soit éclairé sur les projets hautement annoncés par Ward, d'exterminer tous les blancs de la paroisse.

Il est trop évident que M. Carpenter croit encore que les blancs du Sud songent à rétablir un esclavage déguisé, qu'ils sont au fond du cœur des rebelles, etc. Comment en serait-il autrement, quand MM. Morris Chester et Burch, deux carpet baggers de couleur, qui, par parenthèse, prononçaient, il y a un an, des discours qu'on devrait faire lire au sénateur et que M. Ingraham et autres politiciens, grands amateurs de places, ont bourré les oreilles du sénateur d'histoires à faire dresser les cheveux sur la tête?

M. Ingraham a dit "qu'il y avait eu 5000 hommes assassinés dans cet Etat depuis 1865, sans autre cause que leur attachement au parti républicain," et son histoire des troubles de la Louisiane a dû être singulièrement fantastique, à en juger par cette absurde assertion.

Les gens de couleur se sont efforcés de faire croire au sénateur qu'une nouvelle élection ne pourrait avoir lieu que si l'Etat était rempli de troupes fédérales avec la baïonnette au bout du fusil et la giberne pleine de cartouches. Or, M. Carpenter a connu tous les faits de l'élection et il doit savoir que les seules démonstrations turbulentes qui aient eu lieu le 4 novembre, ont été le fait de bandes de nègres radicaux. Il peut s'assurer que depuis l'élection, à part les troubles de Colfax, suscités par les nègres, il n'y a pas eu un homme de couleur de molesté.

Si M. Carpenter veut aller dans les paroisses et interroger les nègres, il se convaincra que ceux-ci commencent à être singulièrement *dégoûtés* de leurs meneurs, blancs ou de couleur, et que la crainte de ceux ci sur le résultat d'une nouvelle élection, vient de ce qu'ils savent parfaitement à quoi s'en tenir sur les sentiments des affranchis qui ont été jusqu'ici leurs dupes.

Nous aurions beaucoup de points de fait ou de droit à relever dans ce qu'a dit M. Carpenter, mais nous nous bornons, pour aujourd'hui, à cette appréciation d'ensemble qui fait ressortir la philosophie du discours de l'honorable sénateur. L'orateur nous a recommandé de "laisser la politique de côté et de nous occuper de nos affaires;" nous nous permettrons, en échange de ce conseil difficile à suivre dans les circonstances présentes de lui offrir un avis: s'il veut connaître la vérité qu'il laisse les politiciens de côté et qu'il s'adresse aux simples citoyens, blancs ou de couleur, qui ne vivent pas de la politique.

—Il paraît que le triomphe de M. Barodet va faire sortir M. Clément Duvernois du mutisme dans lequel il s'est renfermé depuis qu'il a vendu le journal *l'Ordre*. On assure, en effet, qu'il prépare une brochure intitulée: *la Légalité rouge*.

Revue des Journaux.

Le but du parti radical du Nord, selon le *Picayune*, a été de maintenir le Sud dans un état de mécontentement, de confusion et de danger afin d'en éloigner les émigrants et les capitaux et de garder ceux-ci pour le Nord. En construisant des chemins de fer, ils se proposent de transférer le commerce des Etats du Sud à leurs propres marchés, et arriver ainsi à établir une si grande disproportion dans le pouvoir physique et le pouvoir politique des deux sections que le Sud doive rester constamment le tributaire du Nord. Il entre dans cette politique d'acheter par des emplois lucratifs et honorifiques certains hommes du Sud considérés comme jouissant d'une certaine considération. Mais ceux qui reçoivent ces faveurs comme feu James L. Orr, de la Caroline du Sud, deviennent l'objet du mépris de leurs concitoyens; ils sont répudiés par le Sud.

Le *Times* prétend trouver une contradiction entre l'assertion que la guerre a détruit les droits et la souveraineté des Etats et le fait que les législatures d'Etat assument des pouvoirs extraordinaires et empiètent sur les privilèges des municipalités. Il n'y a pas là contradiction. Le gouvernement central empiète sur les droits des Etats et tend à la centralisation, et les Etats font de même à l'égard de leurs subdivisions territoriales. Dans l'un et l'autre cas, il y a atteinte à la doctrine du self-government.

Le *Times* constate avec satisfaction que les cours d'Etat et la Cour des Etats-Unis réagissent contre cette tendance de notre législature à substituer aux autorités locales sa propre autorité ou celle d'agents nommés par l'Etat. Nous en sommes aussi satisfaits, mais nous voudrions voir les Cours des Etats-Unis jouer le même rôle à l'égard des empiètements du pouvoir central; malheureusement, les cours inférieures servent d'instruments à ces empiètements, et la Cour Suprême des Etats-Unis n'ose plus se mêler des questions constitutionnelles qui ont trait à la politique.

Le *Republican* commente l'entrevue du sénateur Carpenter avec les chefs ou soi-disant tels de la population de couleur, à la résidence de M. Antoine. L'organe radical essaie de persuader au sénateur que si les démocrates triomphaient, c'en serait fait de la population de couleur. C'est là ce que les aventuriers, dits carpet-baggers, n'ont cessé de prêcher sur tous les tons aux gens de couleur eux-mêmes afin de maintenir ceux-ci dans leur dépendance et de les employer à tirer les marrons du feu. Mais le sénateur est un homme trop intelligent pour ne pas voir clair dans cette tactique des politiciens radicaux.

Le *Republican* cherche à expliquer comment la nomination de Nash, comme shérif de la paroisse Grant a paru dans ses colonnes. M. Kellogg mal renseigné avait ordonné de préparer la commission de Nash, mais ayant reçu de nouvelles informations, au lieu de signer la commission le lendemain matin il la déchira, et l'un des rapporteurs du *Republican* copia innocemment la liste de nominations primitivement préparée. C'est là une misérable équivoque, car si cette version était vraie, on se demande pourquoi Kellogg n'aurait pas fait corriger l'erreur le lendemain, et pourquoi il serait resté, pendant quinze jours, silencieux en présence du conflit survenu à Colfax à propos de ces nominations.

Le canal du fort St-Philippe.—Un canal qui relierait le fleuve au golfe du Mexique, à la hauteur du fort St-Philippe, ne serait-il pas exposé à s'obstruer, comme les bouches du Mississipi? Le capitaine Howell répond à cette objection par la lettre suivante qu'il nous a communiquée ainsi qu'aux autres journaux de la Nlle Orléans:

Bureau de l'Ingénieur des Etats-Unis, Nlle-Orléans, 17 mai 1873.

A M. L. J. Higby,
Président du Comité des obstructions, etc.

Cher Monsieur, — Cette lettre que je vous adresse en réponse à votre lettre d'hier, servira à rectifier l'opinion entretenue par un si grand nombre de personnes au sujet du canal projeté du fort St-Philippe. Elles pensent que l'admission d'une grande quantité d'eau du fleuve dans le canal doit y laisser des dépôts qui non-seulement en exhausseront le lit mais formeront une barre à l'entrée.

Le fait est que l'eau du fleuve ne sera pas admise dans le lit même du canal, par suite de la construction particulière du barrage formant l'écluse à l'entrée du Mississipi. Les ouvertures, au lieu d'être pratiquées, selon l'usage, au bas du barrage, le sont au niveau de l'étiage, là où les eaux sont conséquemment moins mêlées de sédiment. D'une autre part, ces eaux ne sont admises dans le canal que quand celui-ci a déjà reçu les eaux du golfe qui le remplissent jusqu'au niveau de la mer. L'eau salée ayant une gravité spécifique supérieure à celle du fleuve, descend au fond du lit du canal et laisse surnager les eaux du fleuve avec leur sédiment, assez de temps pour permettre à un navire de franchir les écluses.

Pour rétablir le niveau du golfe dans l'écluse, l'eau du fleuve est rejetée hors du canal avec la plus grande partie de ses impuretés.

Il se formera néanmoins de légers dépôts en dedans du barrage, mais il sera facile de les faire disparaître de temps en temps. Il ne s'en formera certainement pas dans le lit même du canal, parce que l'eau du fleuve n'y pénétrera point.

C. W. HOWELL,
Capitaine du Génie dans l'Armée des Etats-Unis.

Encre d'imprimerie. — Nous recommandons à l'attention des éditeurs de journaux et des imprimeurs en général l'encre provenant de la fabrique de MM. Collins et Jourdan, à Tangipahoa, Louisiane, située immédiatement sur les bords de la rivière de ce nom la fabrique dont nous parlons possède beaucoup d'avantages qui permettent aux propriétaires de vendre un excellent produit à très bon marché, bien que la qualité du produit puisse se comparer à tout ce que le Nord a de mieux en fait d'encre d'imprimerie. Nous croyons donc qu'il est de notre devoir d'engager tous les maîtres d'établissements typographiques à faire au moins un essai de cette encre, comme produit du Sud et de lui donner la préférence sur tous autres articles de même nature provenant des fabriques du Nord. Ils trouveront en cela une double satisfaction: ils auront un article parfait pour l'usage de leurs presses et ils l'auront patriotiquement acquis d'une compagnie d'industriels qui a voué ses capitaux au développement des ressources du Sud.

Chemises a très bon marché.—Puisque tout le monde à cette heure est en quête de bon marché, nous croyons devoir signaler aux acheteurs le magasin de MM. Hebert-Miret et Pinsard, 149 rue du Canal, où se vendent de très bonnes chemises devants toile au prix réduit de *quinze piastres* la douzaine. Qu'on se hâte, car à un pareil taux la marchandise sera vite enlevée. MM. Hebert-Miret et Pinsard ont opéré une réduction analogue dans les prix de tous les autres articles dont se compose leur stock.

Les Healing Springs. (Eaux curatives.)—Ces eaux fameuses sont sur la ligne du chemin de fer de Chesapeake et Ohio, dans le comté de Bath, Virginie. On peut y arriver facilement et l'on verra par une annonce insérée plus loin que des installations propres à recevoir 300 personnes seront prêtes le 1er juin. On dit des *Healing Springs* un bien considérable et la pension est dans des conditions de prix très modérées. Le confortable est parfait dans cet établissement où rien n'a été négligé de ce qui peut procurer plaisir et agrément. Consultez l'annonce.

Cow Peas.—La maison J. O. Murphy & Co., rue Poydras 86, annonce, aujourd'hui qu'elle a à vendre 2000 boisseaux de pois de la Caroline du Sud. Il n'y a pas un planteur qui ne connaisse la valeur de ce produit si utile pour l'amélioration des terres épuisées.

—Une jolie boutade attribuée par la *Renaissance* à feu Saint-Marc Girardin:

"Le public est un [illegible] à la prétention de parler le premier."

LOUISIANE.

Paroisse Ibérie, 17 mai 1873.

M. le Rédacteur de l'*Abeille*,

Veuillez insérer dans les colonnes de votre excellent journal, les réflexions suivantes: comme elles ont été écrites dans le même esprit qui vous a toujours guidé, je suis sûr d'avance qu'elles rencontreront parfaitement vos vues.

Quoi de plus pénible que d'assister à la décadence, à la ruine de sa patrie et de se voir en même temps dans l'impossibilité d'y porter remède! C'est là pourtant la position de l'enfant de la Louisiane. Après avoir passé par les horreurs d'une longue et pénible guerre, l'Etat a été asservi. Ce n'était pas assez de le vaincre, il fallait humilier, écraser le vaincu. L'ancienne pratique des Romains s'est renouvelée, et depuis la défaite, la population louisianaise est forcée de courber le front dans la poussière et de passer un par un sous le joug. Et ce qu'il y a de plus hideux, c'est que la plupart de ceux qui président aujourd'hui à l'accomplissement de cet odieux cérémonial, sont précisément ceux qui autrefois, avaient la prétention de se compter parmi les braves défenseurs de leur pays. Oui, ils ont porté les armes, ils ont fait feu sur l'ennemi, et aujourd'hui, c'est contre leurs parents qu'ils déclarent la guerre, contre leurs compagnons d'armes, contre leur race.

Et pourquoi donc, ce changement malheureux? Ah! c'est que dans ces âmes avilies par l'iniquité, il n'y a qu'un sentiment qui domine, c'est celui qui menace d'envahir le monde entier, la soif de l'or l'appât des places honorifiques.

Devant ces idoles de l'or et des honneurs, des milliers d'individus brûlent un encens quotidien et, à leurs pieds, un grand nombre de Louisianais sont venus, depuis quelques temps surtout, immoler l'amour de leur pays, le respect dû à leurs nobles familles, le respect qu'ils se devaient à eux-mêmes. C'est ce que nous venons de contempler dans les événements qui viennent de se passer dans la paroisse St-Martin.

Un étranger au pays a voulu s'arroger le droit de le commander; l'indigne successeur de Washington, cédant à l'entraînement de sa haine invétérée contre le Sud, l'a mis en place. Le peuple louisianais a voulu protester et ne pas jouer le rôle de la brebis qui se laisse égorger sans résistance. Qu'a-t-on fait? On n'envoie pas même des soldats, on envoie des hommes de police, pour ajouter l'insulte à la tyrannie, et quand, après avoir tenté quelque résistance, on se voit à bout de ressources, les braves défenseurs du pays se voient bafoués, trahis par les fils des plus belles familles créoles d'autrefois.

Parcourez les noms de ces radicaux louisianais, et vous verrez si ma remarque n'est pas fondée sur la vérité. Oui, dans toutes ces horreurs politiques, ceux qui ont fait le plus de mal sont ces gens sans patriotisme, sans honneur, sans respect même pour les traditions de leurs ancêtres.

Et sans ces lâches ennemis, qui sont d'autant plus terribles, qu'ils n'osent pas marcher la tête levée, notre cause aurait triomphé.

Nous ne voulions pas revenir sur le passé, faire revivre les abus—nous étions et nous sommes présentement disposés à respecter les droits de tous—ils le savent bien nos ennemis, quoiqu'ils en disent. Encore une fois, qui sont ces ennemis? Nos amis d'autrefois — nos compagnons d'armes—oui, vous que je voudrais nommer ici, qui autrefois marchiez au triomphe sous les ordres de notre colonel, et qui, il n'y a que quelques jours, à St. Martin, à Ibérie, cherchiez à prendre tous les moyens pour le perdre.

Enfin, vous avez réussi, vous en avez fait votre prisonnier, et avec lui, vous vous êtes emparés de plusieurs enfants louisianais, mais ceux-là ne vous ressemblent pas—ils peuvent marcher le front haut—l'honneur les a guidés et ils ne brûlent pas de votre encens qui infecte tant notre atmosphère.

Nos prisonniers, au moment où j'écris ces lignes, sont arrivés au but de leur voyage. Que va faire la ville? Va-t-elle se lever comme un seul homme, et empêcher la condamnation de ces hommes, qui n'ont désiré que le bien de leur petite patrie? Nous ne le croyons pas. Dès le principe, il aurait été facile au parti de donner le bon exemple d'une résistance énergique aux campagnes. On a fait beaucoup de discours magnifiques—le parti opposé en a peu fait, mais a été de l'avant.—C'était ce que la ville aurait dû faire.

Que fera-t-on maintenant? Nous attendons, et si nos efforts sont couronnés de succès, nous rendrons grâces à Dieu.

Un Abonné.

Condamnation d'un membre de la Commune. — Léopold Clément, le troisième du nom qui figura dans la Commune, a été condamné le 11 septembre dernier, il comparaissait hier devant le 3e conseil de guerre.

D'après le rapport, ce cordonnier qui avait une certaine influence dans le 3me arrondissement, puisqu'il y réunit 7,000 suffrages lors des élections de la Commune, jouait un double jeu sous l'empire. Tandis qu'il se faisait un nom dans les réunions publiques, il écrivait à l'empereur pour l'assurer de son dévouement. Dacosta, retrouvant les lettres de Clément à l'empereur, le jeta en prison, mais le vote populaire l'en fit monter le prisonnier à l'Hôtel-de-Ville.

Il a assisté à toutes les séances de la Commune et a pris part aux votes jusqu'au moment où il a été arrêté. Clément a notamment assisté à la séance du 7 avril, dans laquelle fut rendu le décret des otages, celui relatif à la démolition de la Colonne.

En 1859, l'accusé avait été condamné à cinq années de prison. Depuis lors, il adressa ce qu'il appelle des conseils à l'empire.

Il pose encore devant le conseil de guerre. Il prétend aujourd'hui qu'il n'était partisan ni de Blanqui ni de Tridon, qu'il était plutôt partisan de l'empire que de la révolution; qu'il avait toujours espéré que la crise se terminerait par la conciliation.

Par malheur, il est établi qu'il a été nommé membre de la sûreté générale en remplacement de Ferré.

Au bout de vingt minutes de délibération, le conseil condamne Léopold Clément à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Histoire de la musique dramatique en France.—A la veille de la première représentation du ballet de MM. Nuitter et Guirand, j'ai eu la tentation bien naturelle de feuilleter l'*Histoire de la musique dramatique en France*, de M. Gustave Chouquet, et j'y ai trouvé, sur les origines mêmes des *divertissements* de nos opéras, nombre de pages intéressantes et curieuses. Combien de personnes ignorent encore que notre moderne tragédie lyrique est sortie d'un sermon attribué à saint Augustin! Et qui se douterait, en suivant les gracieuses évolutions du corps du ballet de l'Opéra, que ces *divertissements* ont commencé par les danses de démons, qu'on introduisait dans les mystères du moyen-âge!

Ce livre si instructif est plein de ces faits que connaissent seuls les érudits. Toute la partie consacrée aux drames religieux et aux ballets de cour m'a paru vraiment nouvelle: elle suffirait pour assurer le succès de l'ouvrage et pour justifier le prix que lui a décerné l'Institut.

Mais ce qui fera la fortune de cette *Histoire de la musique dramatique en France*, c'est qu'elle renferme une prodigieuse quantité de renseignements précieux et précis, c'est qu'elle présente un résumé rapide et complet des annales de nos deux principales scènes lyriques. M. Gustave Chouquet a ce rare mérite d'être un savant aimable; écrivain sobre, il ne cherche jamais l'effet, ce qui ne l'empêche point, à l'occasion, d'avoir du trait et de trouver des mots qui se fixent sans peine dans la mémoire. On dirait qu'il quitte la plume pour le burin.

J'en citerai quelques-uns au hasard:

En parlant de l'auteur du *Désert*, de *Lalla-Roukh*, de la *Perle du Brésil*, il appelle Félicien David le Marilhat de la musique.—Une page plus loin, jugeant l'œuvre de Charles Gounod, il dit que ce grand artiste "nous laisse voir dans ses compositions théâtrales une âme qu'envahit le mysticisme, et que tente encore la volupté." C'est une malice, mais il suffit d'entendre *Faust* pour l'oublier. L'auteur dirait: pour la justifier. Soit; mais c'est si beau, le *Faust* de Gounod!—Ailleurs, il s'exprime ainsi sur la musique d'Auber: "S'il fallait la caractériser d'un seul mot, nous l'appellerions la Célimène de l'harmonie."—Quant au plus populaire de nos faiseurs d'opérettes, c'est un "[illegible] lyrique, pillant de ci, pillant de là, se moquant de l'ortographe et de la syntaxe musicales, homme d'esprit d'ailleurs et parfois rieur, qui met au [illegible] nos scènes parisiennes [illegible]."

Pour être court, ce jugement en dit long, ce nous semble. *Multum in parvo*. Cet art [illegible] mots, M. Gustave Chouquet le possède à merveille, et c'est à ce talent de ne jamais parler pour ne rien dire qu'il doit d'avoir pu nous présenter dans un seul volume l'histoire la plus complète et la plus exacte de la musique dramatique en France, depuis ses origines jusqu'à nos jours, et d'avoir été couronné par l'Académie... qui cependant ne garde pas toujours ses couronnes pour les plus sobres.

—Un mot bien drôle et bien parisien de M. Paul Tisserant dans le *Charivari*:

Entendu à la foire au pain d'épice:

Blanche d'Antigny passe près d'un voyou, membre du *Chopinette-Club*, qu'accompagne sa digne moitié:

Gugusse.—Tiens, v'là Blanche d'Antigny!

Madame Gugusse (soupçonneuse).—D'où qu'tu la connais? ....

—Deux échos des vacances parlementaires, recueillis par Cham:

—Tu me fiches un coup de poing!

—Excuse-moi, Mélanie, c'est un mouvement électoral qui m'est échappé.

—Quel est l'esprit du pays?

—Monsieur, ça va très bien; il n'y en a pas du tout par ici.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Plusieurs affaires importantes ont été soumises, hier, à la Cour de district des Etats-Unis, présidée par le juge Durell.

Le procès de Philippe Bouron, demeurant rue de Chartres, qui réclame la somme de $30,000 à la ville de la Nouvelle-Orléans, à titre de dommages pour les fusils et les autres armes à feu qui ont été enlevés de sa boutique d'armurier pendant les troubles qui ont eu lieu devant la Place Jackson, dans la nuit du 5 mars de cette année, a été décidé en faveur de la ville.

Le juge Durell a déclaré, qu'à son avis, la ville n'était aucunement responsable pour les vols qui avaient été commis, parce que la Législature de l'Etat, en lui retirant tout contrôle sur la police métropolitaine, ne lui avait pas laissé les moyens de supprimer l'émeute. C'est donc contre l'Etat et non contre la ville que M. Bouron doit intenter une action en dommage pour les pertes qu'il a subies.

Le jury, après avoir écouté les arguments des avocats des deux parties, a rendu immédiatement un verdict en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans.

L'affaire de la compagnie de la Loterie de la Louisiane contre Antoine Gonzalez, a été portée ensuite devant ce tribunal.

Les avocats de M. Howard étaient messieurs Billings et Hornor, et M. Gonzalez était représenté par messieurs Richardson et Ogden.

La compagnie de la Loterie réclame $30,000 de dommages à M. Gonzales, en l'accusant d'avoir vendu, à plusieurs reprises, des billets de la loterie de la Havane, en violation directe d'un acte de la Législature de l'Etat qui n'accorde qu'à messieurs Howard et Simmons le droit de vendre des billets de loterie en Louisiane.

Les avocats de M. Gonzales ont déclaré que celui-ci n'avait fait aucun tort à la Compagnie de la Loterie, en vendant des billets de la loterie de la Havane et qu'il n'était passible d'aucune peine. Si les lois de l'Etat avaient été violées en réalité, c'est devant la Cour criminelle de l'Etat et non devant la Cour de district des Etats-Unis, qu'une action en dommages aurait dû être intentée contre le défendeur.

Messieurs Gonzalez et Howard ont été appelés tous deux à déposer, et l'affaire a été renvoyée à ce matin.

M. Tupper, président de la Compagnie de la ligne de bateaux du Têche, a comparu également devant le juge Durell. Il est accusé d'avoir empêché les officiers des Etats-Unis d'arriver jusqu'à St-Martinville pour mettre à exécution l'arrêt de la Cour du commissaire Shannon.

Sur motion de l'avocat de District Beckwith, M. Tupper a dû fournir un cautionnement de $5000, avant d'être mis en liberté.

C'est ce matin que les prisonniers de la paroisse St-Martin doivent paraître devant le commissaire Shannon—et devant le Grand Jury.

Il y aura certainement une affluence considérable dans la salle de cette cour.

Quelques instants après son incarcération à la prison de paroisse, par ordre du pseudo-juge Lynch de la 4me Cour de District, M. Dennee a adressé une requête au juge Cullom de la Cinquième Cour de District, pour lui demander un mandat d'*habeas corpus* et le privilège de se défendre devant cette dernière cour, à trois heures hier après-midi.

Il a été représenté par ses avocats, MM. Timony et Whitaker, et le pseudo-juge Lynch a employé M. Cooley pour le défendre.

L'affaire a été plaidée et il a été prouvé que M. Lynch avait outrepassé la limite de ses pouvoirs, en condamnant M. Dennee à quarante huit-heures de prison, quand il n'avait le droit, en réalité, de ne le condamner qu'à vingt-quatre heures seulement.

Le juge Cullom, tout en admettant le fait, a déclaré qu'il ne se voyait pas autorisé à agir en pareil cas.

M. Kellogg, qui se dit gouverneur, a tranché la question en envoyant un pardon en règle à M. Dennee, et en le faisant mettre en liberté.

Nous avons reçu des billets d'invitation pour une grande représentation de ménestrelle donnée par les "Crescent City Serenaders", à la salle Stonewall Jackson, samedi soir. Nos remerciements au directeur, M. D. Kromer.

Un grand banquet a été donné par le lieutenant-gouverneur Penn, lundi dernier, au restaurant de Moreau, rue du Canal, en l'honneur de l'honorable Matt. Carpenter, sénateur du Wisconsin au Congrès fédéral. Cinquante convives étaient réunis autour d'une vaste table, chargée à profusion des mets les plus délicats et des vins les plus généreux, et la cordialité la plus franche a présidé au repas.

Parmi les invités les plus marquants et les plus influents, nous citerons le sénateur Carpenter d'abord, le gouverneur McEnery, le général Sheridan, l'ex-gouverneur Warmoth, le juge Howe, le sénateur Hugh Campbell, le sénateur McMillen, MM. Blossom, Mariner et Wright, les compagnons de voyage du sénateur Carpenter, et MM. J. J. Semmes, D. F. Kenner et Jack Wharton.

Il y a eu nécessairement un grand nombre de toasts, comme toujours en pareil cas.

Le premier a été porté par l'amphytrion, le lieutenant-gouverneur Penn, à l'hôte distingué de la Nouvelle-Orléans, l'honorable Matt Carpenter.

Celui-ci a improvisé aussitôt un petit discours, pétillant d'esprit et de "humour", mais s'est abstenu de toucher à la question politique, en déclarant qu'il s'exprimerait longuement à ce sujet devant l'assemblée qui devait se réunir le lendemain soir, à la salle de l'Exposition.

Le général Sheridan a été désigné à l'unanimité pour répondre à l'honorable sénateur, et s'est acquitté de sa tâche de façon à mériter pleinement le titre de meilleur "*stump speaker*" de l'Etat, que ses amis lui avait déjà accordé.—Le gouverneur McEnery a pris alors la parole de ce ton digne et convaincu qui lui est particulier.

Il s'est exprimé avec une grande franchise sur les événements politiques qui agitent en ce moment la Louisiane, et a dit qu'il était persuadé que tôt ou tard la justice et le droit primeraient la force.

L'ex-gouverneur Warmoth a parlé après lui, et son exemple a été suivi par le juge Howe, le sénateur McMillen et MM. Semmes, Wharton, Blossom, Mariner et Wright.

Après avoir épuisé tous les sujets de conversation qui pouvaient présenter quelque intérêt, les convives se sont séparés à une heure avancée de la nuit.

Une réunion spéciale des membres du comité de réception, chargé de faire les honneurs de la ville au Comité Congressional qui doit visiter la Nouvelle-Orléans, a eu lieu hier soir dans les bureaux du maire, à l'Hôtel-de-Ville.

Il a été décidé que le maire Wiltz partirait ce matin à six heures, par le premier train de Brashear du chemin de fer des Opelousas, avec plusieurs citoyens influents, pour aller au devant des hôtes distingués qui nous arrivent, et pour les escorter cette après-midi à la Nouvelle-Orléans.

Le feu s'est encore déclaré, hier matin, vers une heure, dans les maisons en ruines, situées au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse. Les flammes se sont élevées subitement près d'une maison qui avait été épargnée dans le récent incendie, et l'on a pu craindre un moment une seconde conflagration. C'était heureusement une fausse alerte.

Une maison à deux étages, à Gretna, dans l'Avenue Lafayette, a été presque complètement détruite par la foudre, vers onze heures et demie, mardi. Elle était habitée par M. Caster Nelss et par sa famille. Personne, heureusement, n'a eu d'autre mal que la peur.

Il y a une affaire très curieuse de la compagnie [illegible]

Les directeurs de cette Compagnie sont: MM. Lafayette Folger, James Pickles, Cyrus Bussy, L. E. Lemarié, J. L. Gubernator, Milton Bennet et E. P. Champlin.

Le secrétaire, M. Moody, ayant été relevé de ses fonctions par un vote unanime de la direction, a gardé les livres de la Compagnie, et il a été impossible de le rencontrer depuis. On suppose cependant que M. Van Norden, a les livres, et un ordre a été lancé par le juge Durell pour les saisir.

La Compagnie a obtenu également un ordre du juge Durell pour défendre à l'administration de la ville de payer à M. Van Norden ce qui lui est dû pour les travaux de desséchement.

L'affaire est des plus embrouillées, et on ne voit pas trop où la Compagnie et ses directeurs veulent en venir.

MM. L. Abrams et J. Blanchard ont joué hier soir, dans l'établissement de M. Charles Lacouture, en présence d'un grand nombre de spectateurs, la cinquième manche de la grande partie de billard pour le titre de Champion de l'Etat. Le jeu n'a rien été aussi brillant qu'on aurait pu l'espérer. La moyenne de M. Abrams est de 3 et 36/100mes et celle de M. Blanchard, de 3 et 11/100mes. Les plus fortes séries du premier sont 24, 18, 19, 28, 25, 19 et 11; celles de Blanchard, 18 et 16. Il y a eu, des deux côtés, 56 entrées et Abrams a battu son adversaire, qui n'a fait que 168 carambolages, de 37 points. M. Abrams est un très joli joueur; il excelle dans les effets rétrogrades et sait amener les billes. A sa 36me entrée, il a fait une série de 15 points, ce qui lui donnait un total de 155 et une moyenne de 4 et [illegible]. Les parties qu'il a faites avec le professeur Ubalde, son jeu était beaucoup plus brillant. Nous espérons le voir plus heureux dans les séances auxquelles il doit prendre part durant la fin du concours.

La sixième manche doit être jouée, ce soir, par MM. Frank Maggioli et J. Blanchard. Frank a déjà battu les deux plus redoutables de ses quatre adversaires, et l'on croit qu'il triomphera des deux autres, J. Blanchard et J. Cochran. S'il en est ainsi, il recevra, comme prix de sa victoire, une épingle en diamant et une magnifique queue de billard, montée en or, avec le titre de Champion de l'Etat.

Voici la position actuelle de chacun des cinq amateurs qui prennent part au concours:

	Parties gagnées.	Parties perdues.
Abrams	1	1
Costa	1	1
Maggioli	2	0
Cochran	1	1
Blanchard	0	2

—Un fait assez singulier, nous rapporte le *Phare du littoral*, se produit en ce moment à Toulon:

Une belle jeune fille de dix-huit ans est réclamée, comme étant sa propriété légitime, par son ex-père nourricier.

Voici par suite de quelles circonstances ce fait se produit: M. P... [illegible]

Quoi qu'il en soit, le fait est authentique, et nous croyons savoir que le père nourricier a saisi la justice de sa réclamation.

Vente des Revenus des Marchés.
DÉPARTEMENT DU COMMERCE, Nlle-Orléans, 21 mai 1873.
[illegible]
B. M. TURNBULL, Administrateur du Commerce.

S. L. C.
SPÉCIAL.
[illegible]
Le Secrétaire, A. BARBIER.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.
[illegible]
Le Secrétaire, A. BARBIER.

[illegible]
Par ordre de la Direction, L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

CHEMISES DEVANTS TOILE,
A $15 LA DOUZAINE,
—CHEZ—
HEBERT-MIRET & PINSARD,
149 rue du Canal.
[illegible]

AVIS.
On demande un jardinier. [illegible]

Demande de Pharmacien.
[illegible]
T. DUPRÉ.

Louisiana State University,
A BATON-ROUGE, LOUISIANE.
ORGANISATION MILITAIRE.
[illegible]
D. F. BOYD, Surintendant.

LICENCES et TAXES D'ÉTAT et de VILLE.
Mr BRETTE,
14 ... Rue St-Charles ... 14

ENTREPOT DE TAPIS
A. BROUSSEAU, Importateur,
[illegible]

On demande à acheter
DES LIVRES DE VALEUR
DANS TOUTES LES BRANCHES.
JOURNAUX ILLUSTRÉS,
GRAVURES, TABLEAUX, OBJETS D'ART, &c.
—S'adresser—
14 ... Rue St-Charles ... 14

Billet Perdu.
[illegible]

Demande d'emploi.
[illegible]

L'APPAREIL DE BABCOCK,
A ÉTEINDRE LES INCENDIES.
[illegible]

LA MATERNELLE.
Au No 483 de la rue Carondelet.
BUREAUX DE LA "MATERNELLE".
[illegible]
J. N. J. PERCHÉ, Archevêque de la Nlle-Orléans.

Société de dotation et de prévoyance des enfants.
[illegible]

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE de la Vallée du Mississipi,
COLLINS & JOURDAN,
[illegible]
J. DOUGLAS.

Les Sources du Comté de Bath,
EN VIRGINIE
(The Healing Springs.)
Sur la ligne du chemin de fer de Chesapeake et de Ohio.
[illegible]
B. M. QUARLES, agent.

Cow Peas. Cow Peas.
[illegible] CAROLINA CLAY et CLAY MIXED [illegible]
J. O. MURPHY.

Chemin de fer central de l'Illinois.
AGENCE GÉNÉRALE AU SUD, Nlle-Orléans.
[illegible]
JAMES T. TUCKER, Agent général au Sud.

Taxes de Ville de 1873.
DÉPARTEMENT DES FINANCES, Bâtel de Ville, Nlle-Orléans, 17 mai 1873.
[illegible]
LOUIS SCHNEIDER, Administrateur des Finances.

Bureaux du Miss. and Mexican Gulf Ship Canal Co.
Nlle-Orléans, 15 mai 1873.
[illegible]
L. E. LEMARIÉ, Secrétaire pro. tem.

Sources et Bains de Capon,
DANS LE COMTÉ HAMPSHIRE, OUEST VIRGINIE.
[illegible]
FRAZIER & SALE, Propriétaires.

Avis de société.
[illegible] ANT. LAMATA, PAUL GELPI Jr.

MARCHAND-TAILLEUR.
PAUL BOISSONNEAU,
(Successeur de Paul Pouquet)
149 ... Rue du Canal ... 149
DRAPS ANGLAIS ET FRANÇAIS [illegible]

Avis.
AUGUSTE THIERRY, [illegible]

Aux Mères de Famille.
MICHON & SCHWEITZER,
No. 166, Rue Royale.
[illegible]
PREMIÈRES COMMUNIONS,
[illegible]
Couronnes de Fleurs Artificielles
[illegible]
MÉDAILLES DE NOTRE-DAME de LOURDES.
[illegible]

Avis aux dames.
[illegible]
E. BOURGAIS & CO.

LIQUIDATION POSITIVE
DE LA MAISON
LELIEVRE,
174 ... RUE ROYALE ... 256
[illegible]

AVIS.
MADAME GOUBLER, SAGE-FEMME, [illegible]

Avis au Public.
M. CHARLES GAULON, [illegible]

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR.
No 62 ... RUE VIEILLE-LEVÉE ... No 62,
Encoignure Bienville,
Manufacturier à Vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.
Nouvelle-Orléans.

CAZAUX & VERGNOLE,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
73 ... VIEILLE-LEVÉE ... 73
NOUVELLE-ORLÉANS.

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.

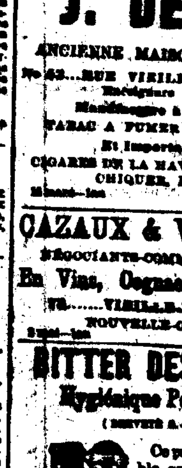

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.
[illegible]

J. A. D'HÉMÉCOURT.
CONFISERIE
Avec une Usine à vapeur.
J. A. D'HÉMÉCOURT,
SUCCESSEUR DE E. TURPIN,
98 ... Rue Vieille-Levée ... 98
GRANDE
Fabrique de Candi.
CANDIS EN BATONS [illegible]
GOMMES, DRAGÉES, LOSANGES, etc.
CHOCOLATS.
[illegible]
GATEAUX.
Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre H. F. Biehl.
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

Compagnie des moulins à coton de Gullett.
Fabrique à Amite, Louisiane.
NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, [illegible]
ERNEST & CO, agents généraux,
No 135, rue de la Commune, Nlle-Orléans, Louisiane.

DROGUERIE P. CUSACHS
En magasin, reçu dernièrement:
ELIXIR ALIMENTAIRE DE DUCRO,
SULFOVINATE DE SODIUM, GOMÉ et autres Médicaments Français.
RACINE DE GUIMAUVE, fraîche.
FLEURS MONDÉES nouvelles,
FECULE DE POMMES DE TERRE [illegible]
EAU DE FLEURS D'ORANGERS [illegible]
GELATINE FRANÇAISE & ALLEMANDE de plusieurs qualités.
ANILINES SUPÉRIEURES [illegible]
CARMIN DE SAFFRANUM ET CARMIN D'INDIGO.
EMERIS FRANÇAIS SUPÉRIEURS, [illegible]
A vendre par P. CUSACHS.

HOTEL BOULO,
A BILOXI, MISS.
[illegible]

PENSION FRANÇAISE
A LA BAIE ST-LOUIS.
L'HOTEL STOCKTON, [illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS
A LA MOBILE,
TENU PAR J. PACTEAU,
[illegible]

HOTEL SHADY GROVE,
A BILOXI, Mississippi.
[illegible]

LE Dr. A. GAUTHIER,
[illegible]

CASSIDY & MILLER,
[illegible]
MARCHANDS DE Cordages Manille et Goudronnés. [illegible]

Propriétés à vendre et à louer.
A vendre pour cause de départ.
CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE, [illegible]

A LOUER,
LA MAISON No [illegible] rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. [illegible]

A Vendre.
PRIX, $1,250 COMPTANT. [illegible]
NASH & HODGSON.

Bonne Occasion.
MAISON ET CAFÉ A LOUER.
[illegible]
G. SCIACCALUGA & CIE.

A vendre,
La Grocerie [illegible]

A Vendre ou à Louer,
[illegible]

Résidence d'été à vendre.
[illegible]

AVIS AUX EXPEDITEURS.
AUCUN RETARD QUELCONQUE A CAUSE DES GLACES ET DES BASSES EAUX.
[illegible]
JAMES T. TUCKER, Agent Général.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI
NORMAN & REISS
[illegible]
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE
[illegible]
Sirops de Fruits
[illegible]
A vendre par NORMAN & REISS,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
[illegible]

J. SAGET,
FABRICANT D'ARMES A FEU,
Rue de Chartres, No. 138.
[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
[illegible]

VICTOR SCALES.
Balances de Toutes Descriptions.
GARANTIES A TOUS LES ACQUÉREURS.
[illegible]
J. B. ALCÉE GAUTHREAUX.

Fruits passés à l'Etuve, d'Alden.
[illegible]
J. L. DUNNICA & CO.

TABAC PERIQUE.
[illegible]

Le Dr. SPINNEY
[illegible]

BOUTONS.
[illegible]
THOS. F. CHAPMAN, [illegible] New-York.

London and Lancashire Fire Insurance Company.
CAPITAL ... [illegible]
[illegible]

Baigneuse [illegible]
[illegible]